

ARCH RIVAL NAILS FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

TOP

Date de révision : 27-07-2025

Section 1 : IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : TOP

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes : Couche de finition professionnelle pour ongles à usage sur la plaque de l'ongle uniquement

Utilisations déconseillées : Toutes autres utilisations

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur initial :

Arch Rival Nails

3595 12th Ave, Port Alberni, BC Canada V9Y 4W9

Courriel : info@archrivalnails.com

Téléphone : 1-604-821-6829 (Français/Anglais - Heures d'affaires : 9h à 17h HNP)

Contact d'urgence :

Principal : 1-604-821-6829 (Heures d'affaires seulement)

Secondaire : Centre antipoison du Canada : 1-844-POISON-X (1-844-764-7669) - 24h/7j

Après les heures : Contacter le centre antipoison local

Déclaration de disponibilité bilingue : Cette FDS est disponible en français et en anglais. This SDS is available in both English and French.

Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP], SIMDUT 2015 et OSHA HCS 2012 :

- Irritation oculaire, Catégorie 2 (H319)
- Irritation cutanée, Catégorie 2 (H315)
- Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 (H317)
- Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 2 (H411)

2.2 ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE

:MOT-INDICATEUR : ATTENTION



Mentions de danger :

- H315 : Provoque une irritation cutanée
- H317 : Peut provoquer une allergie cutanée
- H319 : Provoque une sévère irritation des yeux
- H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence :

Prévention :

- P261 : Éviter de respirer les vapeurs/brouillards
- P264 : Se laver les mains et la peau contaminée soigneusement après manipulation
- P272 : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail
- P273 : Éviter le rejet dans l'environnement
- P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

Intervention :

- P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau
- P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
- P321 : Traitement spécifique (voir Section 4 sur cette étiquette)
- P333+P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin
- P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin
- P362+P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

Élimination :

- P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale

2.3 Autres dangers

EUH208 : Contient du Triméthacrylate de triméthylolpropane et du Phosphinate de phényle éthyl(2,4,6-triméthylbenzoyle). Peut produire une réaction allergique.

Évaluation PBT/vPvB : Ce produit ne contient pas de composants considérés comme persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT) ou très persistants et très bioaccumulables (vPvB) à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Propriétés perturbant le système endocrinien : Sur la base des données disponibles, ce produit n'est pas classé comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien.

Section 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Ce produit est un mélange répondant aux critères de classification conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008, SIMDUT 2015 et OSHA HCS 2012.

Tableau 1 : Identification et classification des composants

Nom du composant	N° CAS	Classification (CLP/SGH)	Conc. (% m/m)	Notes
Copolymère d'acrylates	25035-69-2	Irrit. cutanée 2 (H315) ; Sens. cutanée 1 (H317)	65-75	[1] [3]
Triméthacrylate de triméthylolpropane	3290-92-4	Irrit. oculaire 2 (H319) ; Irrit. cutanée 2 (H315) ; Sens. cutanée 1 (H317) ; Aquatique chronique 2 (H411)	10-15	[1] [2]
Poly(diméthylsiloxane)	63148-62-9	Non classé	10-15	[6]
Phosphinate de phényle éthyl(2,4,6-triméthylbenzoyle)	84434-11-7	Irrit. oculaire 2 (H319) ; Sens. cutanée 1 (H317) ; Aquatique chronique 3 (H412)	2-3	[1] [4]
Hydroxycyclohexyl phényl cétone	947-19-3	Irrit. oculaire 2 (H319) ; Sens. cutanée 1A (H317)	1,5-2,5	[1] [5]
Tétraéthylhexanoate de pentaérythrityle	7299-99-2	Non classé	0,1-1	[7]

Les pourcentages exacts (concentrations) de la composition ont été retenus comme secrets commerciaux conformément aux réglementations applicables : 29 CFR 1910.1200(i) (États-Unis), SIMDUT 2015 Section 5.11 (Canada) et Règlement CLP (CE) 1272/2008 Article 11 (UE). Les plages de concentration fournies répondent à toutes les exigences de divulgation de sécurité et sont suffisantes pour une manipulation sûre, une intervention d'urgence et la conformité réglementaire dans toutes les juridictions.

Information supplémentaire pour les sensibilisants cutanés ≥0,1 % : Ce mélange contient des substances sensibilisantes cutanées à des concentrations ≥0,1 % qui contribuent à la classification globale de sensibilisation cutanée.

Tableau 2 : Valeurs ETA et facteurs M (Exigences SGH 7&8)

Nom du composant	ETA Orale (mg/kg)	ETA Cutanée (mg/kg)	ETA Inhal. (mg/L, 4h)	Facteurs M
Copolymère d'acrylates	>2000	>2000	>20	Non applicable
Triméthacrylate de triméthylolpropane	>2000	>2000	>20	M(Chronique) = 1
Poly(diméthylsiloxane)	Non classé	Non classé	Non classé	Non applicable
Phosphinate de phényle éthyl(2,4,6-triméthylbenzoyle)	>2000	>2000	>20	M(Chronique) = 1
Hydroxycyclohexyl phényl cétone	>2000	>2000	>20	Non applicable
Tétraéthylhexanoate de pentaérythrityle	Non classé	Non classé	Non classé	Non applicable

Calcul du facteur M du mélange :

Classe de danger environnemental	Facteur M du mélange	Analyse de la plage
Aquatique chronique Catégorie 2	M = 1,0	TMPTMA à 10-15 % déclenche la classification

Section 4 : PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation :

Transporter la personne à l'air frais immédiatement. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Si la personne ne respire pas, pratiquer la respiration artificielle. Consulter immédiatement un médecin si les symptômes persistent ou se développent.

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau avec du savon et beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. En cas d'irritation cutanée ou d'éruption cutanée, consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

En cas de contact avec les yeux :

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes, en soulevant occasionnellement les paupières supérieures et inférieures. Enlever les lentilles de contact si présentes et faciles à enlever. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.

En cas d'ingestion :

Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sauf sur instruction du personnel médical. Donner de l'eau à boire si la personne est consciente. Consulter immédiatement un médecin.

Protection du secouriste :

Utiliser un équipement de protection individuelle approprié pour éviter l'exposition pendant le sauvetage. Assurer une ventilation adéquate lors de l'administration des premiers soins.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes immédiats :

- Yeux : Irritation, douleur, larmoiement, rougeur
- Peau : Irritation, rougeur, réaction allergique possible chez les personnes sensibilisées
- Respiratoire : Irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires

Effets différés :

- Sensibilisation cutanée : Peut développer une dermatite de contact allergique avec une exposition répétée
- Effets oculaires : Irritation prolongée si non traitée rapidement

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pour le contact oculaire : L'irrigation immédiate et complète est essentielle. Continuer l'irrigation en route vers l'établissement médical si l'irritation persiste.

Pour la sensibilisation cutanée : Une évaluation médicale pour la dermatite de contact allergique peut être nécessaire. Des tests épicutanés peuvent être indiqués pour une sensibilisation confirmée.

Antidote : Aucun antidote spécifique. Le traitement est symptomatique et de soutien.

Instructions spéciales pour le médecin : Surveiller les signes de sensibilisation allergique. Contacter le centre antipoison national pour des conseils de traitement supplémentaires : Canada 1-844-POISON-X.

Section 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Mousse résistant à l'alcool, poudre chimique sèche, dioxyde de carbone (CO₂), eau pulvérisée/brouillard

Moyens d'extinction inappropriés :

Jet d'eau à haute pression (peut propager le feu)

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion :

La décomposition thermique peut produire des gaz toxiques incluant le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone, les oxydes d'azote, les vapeurs d'acide phosphorique et des fragments organiques.

Dangers spécifiques :

Le produit est combustible. Les contenants peuvent se rompre lorsqu'ils sont chauffés. Point d'éclair >82°C (>180°F).

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection :

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome (ARA) avec masque facial complet et des vêtements de protection complets. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants exposés au feu.

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie :

Retirer les contenants de la zone d'incendie si cela peut être fait en toute sécurité. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants exposés au feu. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée - ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

5.4 Autres informations

Aucune disponible.

Section 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour le personnel non formé aux urgences :

Évacuer le personnel non nécessaire. Assurer une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas toucher ou marcher dans le matériau déversé. Utiliser un équipement de protection individuelle (voir Section 8).

Pour les intervenants d'urgence :

Utiliser un équipement de protection individuelle approprié. Approcher le déversement du côté du vent. Empêcher toute fuite supplémentaire si cela peut être fait en toute sécurité.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces confinés. Informer les autorités si le produit pénètre dans les cours d'eau ou les égouts. Le produit est toxique pour les organismes aquatiques avec des effets durables.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

MÉTHODE PRÉFÉRÉE - Désactivation par durcissement UV : Petits déversements (zones intérieures) :

- Contenir la zone de déversement pour empêcher la propagation
- Exposer le matériau déversé à la lumière UV ou à la lumière directe du soleil pendant 30 à 60 minutes pour durcir/polymériser les composants réactifs
- Une fois complètement durci, le matériau devient inerte et peut être enlevé mécaniquement
- Cette méthode désactive les photoinitiateurs et les composants méthacrylates, rendant le nettoyage plus sûr

Grands déversements :

- Contenir le déversement à l'aide de digues de sable ou de terre
- Empêcher la propagation vers les drains, les égouts ou les cours d'eau
- Pour les déversements extérieurs : Permettre l'exposition directe au soleil pendant plusieurs heures pour durcir complètement le matériau
- Pour les déversements intérieurs : Utiliser des lampes UV portables (315-400 nm) pour durcir le matériau déversé avant l'enlèvement
- Collecter mécaniquement le matériau durci

Méthode alternative (si le durcissement UV n'est pas possible) :

- Absorber avec un matériau absorbant inerte (sable, vermiculite, terre de diatomée)
- Note : Le matériau non durci nécessite une élimination comme déchet dangereux

Nettoyage :

Ventiler la zone. Porter un EPI approprié pendant le nettoyage. Le matériau durci peut être éliminé comme déchet solide non dangereux. Laver la zone de déversement avec du savon et de l'eau.

NOTE DE SÉCURITÉ : Le durcissement UV convertit les composants liquides réactifs en polymère solide inerte, réduisant considérablement les dangers pour la santé et l'environnement pendant le nettoyage.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir Section 8 pour les contrôles d'exposition et la protection individuelle. Voir Section 13 pour les considérations d'élimination.

Section 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation générale : Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées. Utiliser un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver soigneusement les mains après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit. Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Utilisation en salon d'esthétique professionnel : Assurer une ventilation adéquate dans la zone de travail. Utiliser un équipement électrique antidéflagrant. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et d'autres sources d'inflammation. Mettre à la terre les contenants et l'équipement de réception pour éviter l'accumulation d'électricité statique.

Considérations pour le durcissement UV :

- Durcir immédiatement après l'application - le matériau non durci est plus dangereux que le polymère durci

- Utiliser une longueur d'onde UV appropriée (365-405 nm) avec une puissance minimale de 36 W pour un durcissement efficace
- Appliquer en couches minces (≤ 2 mm d'épaisseur) - les applications épaisses ne durciront pas complètement
- Assurer un durcissement complet - vérifier la surface non collante avant de considérer le matériau comme sûr à manipuler
- Nettoyer la contamination en durcissant aux UV les petits déversements avant l'enlèvement mécanique lorsque possible
- Éviter le durcissement prématuré pendant la manipulation - travailler dans des zones sans exposition aux UV

Mesures d'hygiène : Se laver soigneusement les mains et la peau contaminée après manipulation. Utiliser une protection cutanée appropriée. En cas de contamination, durcir aux UV de petites quantités avant l'enlèvement pour réduire le risque d'exposition.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans le contenant d'origine dans un endroit frais, sec et bien ventilé, à l'écart de la chaleur et des sources d'inflammation. Protéger de la lumière UV et de la lumière directe du soleil - stocker dans des zones sombres ou des contenants opaques aux UV. Stocker en dessous de 25°C (77°F). Garder les contenants hermétiquement fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés.

Protection contre la lumière UV :

- Utiliser des contenants ambrés ou opaques pour éviter le durcissement prématuré
- Éviter l'éclairage fluorescent dans les zones de stockage (contient des rayonnements UV)
- Stocker à l'écart des fenêtres et des sources de lumière UV
- S'assurer que l'éclairage de stockage est sans UV (LED ou incandescent préféré)

Matières incompatibles : Agents oxydants forts, acides forts, bases fortes, amines. Éviter le contact avec les métaux qui peuvent catalyser la polymérisation. Les sources de lumière UV sont incompatibles avec le stockage - provoqueront la dégradation du produit et la défaillance du contenant.

Exigences de stockage : Tenir hors de portée des enfants. Stocker dans des zones avec une protection incendie appropriée. L'équipement électrique doit être antidéflagrant. Les zones de stockage doivent être exemptes de lumière UV pour éviter la polymérisation prématurée.

Considérations sur les contenants : Ne pas stocker dans des contenants en verre transparent ou en plastique transparent qui permettent la transmission de la lumière UV. Utiliser des matériaux de contenant appropriés compatibles avec les composants méthacrylates.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Voir Section 1.2. Produit conçu spécifiquement pour les applications professionnelles d'embellissement des ongles nécessitant des systèmes de durcissement UV/LED. Destiné à être utilisé avec un équipement de durcissement UV/LED approprié (365-405 nm, minimum 36 W) dans des environnements de salon d'esthétique professionnels.

Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle :

Substance	Pays	Type	Valeur	Notes
Méthacrylates (général)	États-Unis (ACGIH)	TLV	50 ppm	TWA 8 heures

Triméthacrylate de triméthylolpropane	États-Unis (AIHA)	WEEL	Non établi	Utiliser les directives générales pour les méthacrylates
---------------------------------------	-------------------	------	------------	--

Aucune limite d'exposition professionnelle spécifique établie pour les autres composants. Utiliser les directives générales de ventilation pour les substances organiques.

Dose dérivée sans effet (DNEL) :

Non établie pour ce mélange. Les DNEL des composants individuels doivent être consultées pour une évaluation détaillée des risques.

Concentration prédite sans effet (PNEC) :

Non établie pour ce mélange. L'évaluation du risque environnemental doit tenir compte des PNEC des composants individuels.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques :

Utiliser une ventilation générale et locale adéquate pour maintenir les concentrations dans l'air en dessous des limites d'exposition. Utiliser un équipement électrique antidéflagrant dans les zones où des vapeurs peuvent être présentes.

Équipement de protection individuelle :

Un équipement de protection approprié doit être utilisé pour minimiser l'exposition.

Protection respiratoire :

Normalement non requis avec une ventilation adéquate. Si les limites d'exposition peuvent être dépassées, utiliser un respirateur approuvé NIOSH/MSHA pour vapeurs organiques. Pour les situations d'urgence ou d'exposition élevée, utiliser un respirateur à air comprimé à pression positive.

Protection des mains :

Porter des gants résistants aux produits chimiques tels que le caoutchouc nitrile ou le néoprène. Le temps de percée des gants doit être déterminé pour l'application spécifique. Remplacer les gants régulièrement.

Protection des yeux/du visage :

Porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux ou des lunettes de protection chimique. Un écran facial est recommandé lorsqu'il existe un risque d'éclaboussures. Une station de lavage oculaire d'urgence doit être disponible.

Protection de la peau :

Porter une chemise à manches longues et un pantalon long. Utiliser un tablier résistant aux produits chimiques lors de la manipulation de grandes quantités. Des chaussures imperméables sont recommandées.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement :

Empêcher le rejet dans l'environnement. Utiliser un confinement approprié pour éviter la contamination de l'environnement. Ne pas rejeter dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Propriétés améliorées (Conformité SGH 7&8) :

Propriété	Valeur
Aspect	Liquide transparent

Couleur	Incolore à jaune pâle
Odeur	Légère odeur caractéristique d'ester
Seuil olfactif	Non déterminé
pH	Non applicable (non aqueux)
Point de fusion/point de congélation	Non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	>185°C (estimé)
Point d'éclair	>82°C (>180°F) (Coupelle fermée)
Taux d'évaporation	
Inflammabilité	Liquide combustible
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité	Non déterminé
Pression de vapeur	
Densité de vapeur	>1 (Air = 1)
Densité relative	1,06 - 1,08 g/cm ³ à 20°C
Solubilité(s)	Insoluble dans l'eau ; soluble dans les solvants organiques
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	Non déterminé
Température d'auto-inflammation	Non déterminé
Température de décomposition	>250°C
Viscosité	50 - 1000 mPa·s à 25°C
Propriétés explosives	Non explosif
Propriétés comburantes	Non comburant

Propriétés physiques supplémentaires :

Caractéristiques des particules : Non applicable (liquide)

Sensibilité mécanique : Non mécaniquement sensible

Conductivité :
Tension superficielle : Environ 30-40 mN/m à 25°C

Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Stable dans des conditions normales. Peut polymériser dans certaines conditions (chaleur, lumière, catalyseurs). Les composants méthacrylates sont réactifs envers les radicaux libres.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions de stockage recommandées. Contient des inhibiteurs (MEHQ, etc.) à

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse : Peut se produire sous exposition à la chaleur, à la lumière UV ou en présence de peroxydes ou d'autres initiateurs de radicaux libres. La polymérisation est exothermique et peut provoquer la rupture du contenant.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur, étincelles, flammes nues, surfaces chaudes, électricité statique, lumière UV, lumière directe du soleil. Éviter les températures supérieures à 40°C.

10.5 Matières incompatibles

Agents oxydants forts (peroxydes, permanganates), acides forts (acide sulfurique, acide nitrique), bases fortes (hydroxyde de sodium, hydroxyde de potassium), amines, sels métalliques qui peuvent catalyser la polymérisation.

10.6 Produits de décomposition dangereux

En conditions d'incendie : Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes d'azote, acide phosphorique, divers fragments organiques. La décomposition thermique peut produire du formaldéhyde et d'autres aldéhydes.

Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les classes de danger telles que définies dans le Règlement (CE) n° 1272/2008

Informations toxicologiques améliorées (Format SGH 7&8)

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë :

- Orale : Non classé sur la base des données disponibles
- Cutanée : Non classé sur la base des données disponibles
- Inhalation : Données limitées disponibles ; faible toxicité aiguë attendue

Valeurs ETA (Estimations de la toxicité aiguë) :

- ETA orale : >2000 mg/kg (Catégorie 5 - estimée)
- ETA cutanée : >2000 mg/kg (Catégorie 5 - estimée)

Corrosion cutanée/irritation cutanée :

Catégorie 2 - Provoque une irritation cutanée. Basé sur la classification du composant Triméthacrylate de triméthylolpropane.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Catégorie 2 - Provoque une sévère irritation des yeux. Basé sur la présence de multiples composants irritants pour les yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Sensibilisation cutanée Catégorie 1 - Peut provoquer une allergie cutanée. Basé sur la présence de multiples composants sensibilisants cutanés (Triméthacrylate de triméthylolpropane, Phosphinate de phényle éthyl(2,4,6-triméthylbenzoyle), Hydroxycyclohexyl phényl cétone).

Mutagénicité sur les cellules germinales :

Non classé. Aucune donnée n'indique un potentiel mutagène pour ce mélange.

Cancérogénicité :

Non classé. Ce produit ne contient pas de cancérogènes humains connus au-dessus des seuils de classification.

Toxicité pour la reproduction :

Non classé. Aucune donnée n'indique une toxicité pour la reproduction pour ce mélange.

STOT - exposition unique :

Non classé. Peut causer une irritation des voies respiratoires.

STOT - exposition répétée :

Non classé. Aucune preuve de toxicité pour des organes cibles avec une exposition répétée.

Danger par aspiration :

Non classé. La faible volatilité réduit le risque d'aspiration.

Voie(s) d'exposition probable(s) :

Le contact cutané et le contact oculaire sont les voies les plus probables lors d'une utilisation professionnelle. L'exposition par inhalation est possible avec une ventilation inadéquate.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques :

- Contact cutané : Irritation, rougeur, réaction allergique possible chez les personnes sensibilisées
- Contact oculaire : Irritation, douleur, larmoiement, rougeur
- Inhalation : Irritation du nez, de la gorge, des voies respiratoires

Section 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique :

- Toxicité aquatique aiguë : Basé sur les données des composants, CL50 estimée (poisson, 96h) >10 mg/L
- Toxicité aquatique chronique : Catégorie 2 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Toxicité aquatique des composants :

- Triméthacrylate de triméthylolpropane : Aquatique chronique 2 (H411)
- Phosphinate de phényle éthyl(2,4,6-triméthylbenzoyle) : Aquatique chronique 3 (H412)

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradation :

Les composants devraient être intrinsèquement biodégradables selon l'analyse structurale. Les composants polymères peuvent se biodégrader lentement. Les méthacrylates montrent généralement une biodégradabilité modérée.

Données spécifiques aux composants :

- Copolymère d'acrylates : Non facilement biodégradable ; le polymère devrait se dégrader lentement
- Triméthacrylate de triméthylolpropane : Intrinsèquement biodégradable ; s'hydrolyse lentement dans l'eau
- Poly(diméthylsiloxane) : Non biodégradable ; persistant dans l'environnement mais inerte
- Photoinitiateurs : Données limitées ; devraient se photodégrader sous exposition UV
- Tétrahydroxyhexanoate de pentaérythrite : Devrait être biodégradable selon la structure ester

Dégradation abiotique :

Les composants méthacrylates peuvent subir une hydrolyse dans les environnements aquatiques. La photodégradation est possible sous exposition UV.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Faible potentiel de bioaccumulation attendu sur la base des poids moléculaires des composants et de la solubilité dans l'eau. Les valeurs de log Kow pour la plupart des composants suggèrent une faible bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol

Devrait avoir une faible mobilité dans le sol en raison de la faible solubilité dans l'eau et de la tendance à polymériser. Peut se lier à la matière organique dans le sol.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce produit ne contient pas de composants considérés comme PBT (Persistants, Bioaccumulables et Toxiques) ou vPvB (très Persistants et très Bioaccumulables) à des niveaux $\geq 0,1$ %.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Sur la base des données disponibles, ce produit n'est pas classé comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien.

12.7 Autres effets néfastes

Peut causer des effets néfastes à long terme dans l'environnement aquatique en raison de la présence de substances toxiques pour les organismes aquatiques.

Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Élimination du produit :

Éliminer comme déchet dangereux conformément aux réglementations locales, régionales et nationales. Ne pas jeter dans les ordures ménagères ou verser dans les égouts. Envisager l'incinération dans une installation approuvée avec des contrôles d'émissions appropriés.

Exigences spécifiques au Canada :

Classé comme déchet dangereux en vertu des réglementations environnementales provinciales. Consulter l'autorité provinciale de gestion des déchets pour les exigences spécifiques d'élimination.

Exigences spécifiques à l'UE :

L'attribution du code de déchet doit tenir compte de la composition réelle et des réglementations locales. Les codes de déchets typiques peuvent inclure 08 04 09* (déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques) ou 08 04 10 (déchets de colles et mastics autres que ceux mentionnés en 08 04 09).

Exigences spécifiques aux États-Unis :

Peut être soumis aux réglementations RCRA si les concentrations des constituants dépassent les seuils réglementaires. Consulter 40 CFR 261 pour la détermination.

Élimination des contenants :

Les contenants doivent être complètement vidés et éliminés comme déchets dangereux à moins d'être correctement nettoyés. Rincer trois fois les contenants avant le recyclage ou l'élimination.

Précautions particulières :

S'assurer que l'élimination des déchets est conforme aux réglementations environnementales applicables. Éviter le rejet dans l'environnement pendant les opérations d'élimination.

Section 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Numéro ONU

Non réglementé comme marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

14.4 Groupe d'emballage

Non applicable

14.5 Dangers pour l'environnement

Polluant marin : Non

Note : Certains transporteurs peuvent exiger une déclaration de danger environnemental en raison des composants toxiques pour le milieu aquatique. Le produit contient du Triméthacrylate de triméthylolpropane classé comme Aquatique chronique 2. Consulter les exigences du transporteur pour des itinéraires spécifiques.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Manipuler selon les bonnes pratiques d'hygiène industrielle. S'assurer que les colis sont correctement scellés et étiquetés pour identification. Le produit n'est pas classé comme marchandise dangereuse en raison de sa formulation non inflammable et de son point d'éclair >82°C.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable - Produit non expédié en vrac.

Vérification de la classification de transport :

Ce produit d'embellissement des ongles N'EST PAS classé comme marchandise dangereuse pour le transport. Le point d'éclair dépasse 82°C et le produit ne répond pas aux critères de la classe 3 Liquides inflammables ou d'autres classes de marchandises dangereuses.

Section 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**RÉGLEMENTATIONS CANADIENNES :****Classification SIMDUT 2015 :**

- Irritation oculaire, Catégorie 2
- Irritation cutanée, Catégorie 2
- Sensibilisation cutanée, Catégorie 1

- Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 2

Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) :

Tous les composants sont inscrits sur la Liste intérieure des substances (LIS) ou en sont exemptés. Ce produit est conforme aux exigences de notification de la LCPE.

Règlement sur les cosmétiques (Canada) :

Soumis aux réglementations de Santé Canada sur les cosmétiques pour les produits d'embellissement des ongles.

RÈGLEMENTATIONS DES ÉTATS-UNIS :

Norme de communication des dangers OSHA (29 CFR 1910.1200) :

- Irritation oculaire, Catégorie 2
- Irritation cutanée, Catégorie 2
- Sensibilisation cutanée, Catégorie 1

Statut TSCA :

Tous les composants sont inscrits sur l'inventaire TSCA ou en sont exemptés. Ce produit est conforme aux exigences TSCA.

Proposition 65 de la Californie :

Ce produit ne contient pas de produits chimiques connus de l'État de Californie pour causer le cancer ou la toxicité reproductive au-dessus des seuils de notification.

RÈGLEMENTATIONS DE L'UNION EUROPÉENNE :

Règlement CLP (CE) n° 1272/2008 :

- Irritation oculaire, Catégorie 2 (H319)
- Irritation cutanée, Catégorie 2 (H315)
- Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 (H317)
- Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 2 (H411)

Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 :

Tous les composants >1 tonne/an sont enregistrés ou couverts par des enregistrements. Aucune autorisation requise en vertu de l'annexe XIV. Aucune restriction en vertu de l'annexe XVII ne s'applique. Ce produit est conforme aux exigences REACH.

Règlement sur les produits cosmétiques (CE) n° 1223/2009 :

Le produit destiné aux applications d'embellissement des ongles doit être conforme aux réglementations cosmétiques pertinentes.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour les composants enregistrés sous REACH au-dessus de 10 tonnes par an. Aucune évaluation supplémentaire de la sécurité chimique n'est requise pour ce mélange.

15.3 Autres informations réglementaires

Réglementations internationales :

- Australie : Composants inscrits sur l'AIC (Australian Inventory of Industrial Chemicals)
- Japon : Composants inscrits sur l'ENCS (Existing and New Chemical Substances)
- Corée du Sud : Composants inscrits sur la liste K-REACH des produits chimiques existants

16.1 Indication des changements

Cette révision met à jour la FDS pour les exigences de conformité SGH 7&8 2025, notamment :

- Changement du Triacrylate de triméthylolpropane en Triméthacrylate de triméthylolpropane
- Mise à jour du numéro CAS de 3290-92-4 à 3290-92-4 (correct pour TMPTMA)
- Mise à jour de la classification de toxicité aquatique de la catégorie 3 (H412) à la catégorie 2 (H411)
- Mise à jour des propriétés physiques pour refléter les caractéristiques des méthacrylates
- Divulgateur améliorée des ingrédients
- Mise à jour des conseils de prudence
- Format amélioré des informations toxicologiques
- Ajout de la déclaration de disponibilité bilingue
- Informations de contact d'urgence améliorées
- Mise à jour des informations de conformité réglementaire
- Ajout de déclarations de conformité explicites pour TSCA, LIS et REACH
- Ajout de données sur la persistance et la biodégradabilité environnementales
- Ajout de données de toxicité numériques et de sources de classification

16.2 Abréviations et acronymes

- ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists
- ARA : Appareil respiratoire autonome
- CLP : Classification, étiquetage et emballage
- DNEL : Dose dérivée sans effet
- CE : Communauté européenne
- ECHA : Agence européenne des produits chimiques
- EPI : Équipement de protection individuelle
- ETA : Estimation de la toxicité aiguë
- LIS : Liste intérieure des substances
- NIOSH : National Institute for Occupational Safety and Health
- OSHA : Occupational Safety and Health Administration
- PBT : Persistant, bioaccumulable et toxique
- PNEC : Concentration prédite sans effet
- REACH : Enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques
- SGH : Système général harmonisé
- SIMDUT : Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
- STOT : Toxicité spécifique pour certains organes cibles
- TMPTMA : Triméthacrylate de triméthylolpropane
- TWA : Moyenne pondérée dans le temps
- vPvB : très persistant et très bioaccumulable

16.3 Références bibliographiques et sources de données clés

- Base de données de l'inventaire C&L de l'ECHA
- Dossiers d'enregistrement ECHA
- Guide de poche NIOSH sur les risques chimiques
- Valeurs limites d'exposition ACGIH
- Fiches techniques des fabricants
- Littérature scientifique sur la toxicologie des composants

Données de référence sur la toxicité des composants :

- Triméthacrylate de triméthylolpropane : DL50 orale rat >2000 mg/kg ; CL50 poisson (96h) >10 mg/L
- Hydroxycyclohexyl phényl cétone : DL50 orale rat >2000 mg/kg ; Sensibilisant cutané fort (Cat. 1A)
- Poly(diméthylsiloxane) : DL50 orale rat >5000 mg/kg ; Aucun effet indésirable identifié

Sources de classification :

- Classification aquatique TMPTMA : Inventaire C&L ECHA (98,63 % des notifiants)
- Classifications des photoinitiateurs : Basées sur les données de substances enregistrées ECHA
- Classification du mélange : Calculée selon l'annexe I du règlement CLP

16.4 Classification et procédure utilisée pour établir la classification des mélanges

Classification dérivée à l'aide de principes de transition et de méthodes de calcul conformément à l'annexe I du règlement CLP. Classification du mélange basée sur les limites de concentration et les formules d'additivité pour les dangers pour la santé.

16.5 Texte complet des mentions de danger (mentions H) et des conseils de prudence (mentions P) mentionnés aux sections 2 et 3 :

- H315 : Provoque une irritation cutanée
- H317 : Peut provoquer une allergie cutanée
- H319 : Provoque une sévère irritation des yeux
- H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
- H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
- P264 : Se laver soigneusement la peau après manipulation
- P273 : Éviter le rejet dans l'environnement
- P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
- P302 + P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon
- P333 + P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin
- P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
- P337 + P313 : Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin

16.6 Conseils de formation S'assurer que tout le personnel manipulant ce produit reçoit une formation appropriée sur :

- Reconnaissance des dangers et évaluation des risques
- Utilisation appropriée de l'équipement de protection individuelle
- Procédures d'urgence et premiers soins
- Pratiques de manipulation et de stockage sûres
- Procédures d'intervention en cas de déversement
- Exigences réglementaires applicables

16.7 Informations supplémentaires Cette fiche de données de sécurité contient des informations basées sur les connaissances actuelles et est destinée à décrire le produit pour les exigences de sécurité, de santé et d'environnement. Les informations ne doivent pas être interprétées comme garantissant des propriétés spécifiques.

Note de vérification des composants : Tous les composants ont été vérifiés par rapport aux bases de données de l'inventaire C&L de l'ECHA, TSCA et LIS. Les classifications pour le Phosphinate de phényle éthyl(2,4,6-triméthylbenzoyl) sont basées sur les données de classe des photoinitiateurs et doivent être confirmées avec le fabricant.

Engagement de mise à jour de 90 jours : Cette FDS sera examinée et mise à jour dans les 90 jours suivant la disponibilité de toute nouvelle information significative sur les dangers, toxicologique ou réglementaire qui affecte la classification ou l'utilisation sûre de ce produit, comme l'exige le SIMDUT 2015.

Date de préparation : 27-juillet-2025

Date de la dernière révision : 27-juillet-2025

Version : 2.2 (Conforme SGH 7&8 2025 - Déclarations de conformité améliorées)

Préparé par : Département de réglementation technique

Examiné par : Département de sécurité des produits

Vérification de la conformité légale : Cette FDS répond aux exigences du SIMDUT 2015 canadien, du règlement CLP de l'UE (CE) 1272/2008 et de l'OSHA HCS 2012 des États-Unis. Tous les numéros CAS ont été

vérifiés par des bases de données officielles. Les classifications sont basées sur les données officielles de l'inventaire C&L de l'ECHA et la littérature scientifique établie.

Avis de non-responsabilité : Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur les connaissances actuelles et les réglementations nationales et internationales. Elles sont fournies de bonne foi mais aucune garantie, représentation ou garantie n'est faite quant à leur exactitude, fiabilité ou exhaustivité. Ces informations ne concernent que le matériau spécifique désigné ici et ne concernent pas l'utilisation en combinaison avec tout autre matériau ou dans tout processus. Il est de la responsabilité de l'utilisateur d'assurer des conditions sûres pour la manipulation, le stockage, l'utilisation et l'élimination du produit.

FIN DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Cette FDS est conforme aux exigences du SIMDUT 2015 canadien, du règlement CLP de l'UE (CE) 1272/2008 et de l'OSHA HCS 2012 des États-Unis telles que mises à jour pour les mandats de conformité 2025.